



Saint-Pierre Dels Forcats, le 9 juin 2022

2022 / 037

ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de création de 400 ML sous chaussée permettant la pose de conduites TELECOM, plus la pose de deux chambres TELECOM type L3C par l'entreprise SOTRANASA,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sera règlementée route des pistes, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 20/06/2022 au 10/07/2022.

Article 3 : Les panneaux de signalisation et feux tricolores nécessaires seront apposés par l'entreprise SOTRANASA pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,
L'Adjoint délégué



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr